

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet PFR Magny sur Tille sur la commune principale de l'AIOT Route de Chevigny 21110 MAGNY SUR TILLE.

La référence de votre dossier est A-4-V5646FBTW et concerne une demande de type "une déclaration de cessation d'activité"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 17/12/2024 à 17h41 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de cessation d'activité**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **32933888304429**

Raison sociale **COLAS FRANCE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

44 BOULEVARD DE LA MOTHE

54000 NANCY

Signataire

Nom : **VERHEIRSTRAETEN**

Prénom : **JEROME**

Qualité : **DIRECTEUR GENERAL**

Adresse électronique : **didier.hebert@colas.com**

Téléphone portable : **+(33) 650378926**

Référent

Nom : **HEBERT**

Prénom : **DIDIER**

Fonction : **CHARGE PREVENTION ENVIRONNEMENT**

Adresse électronique : **didier.hebert@colas.com**

Téléphone portable : +(33) 650378926

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : didier.hebert@colas.com

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **PFR Magny sur Tille**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

parcelle 129 - Section OA

Route de Chevigny

21110 MAGNY SUR TILLE

X : 863613

Y : 6690596

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

6 - Cessation d'activité

Information concernant la cessation d'activité

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite (ou a exploité par la passé) déjà au moins :

- Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **Non**
- Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **Non**

Date de mise à l'arrêt de l'installation : **15/02/2024**

Il s'agit d'une : **Cessation totale de l'activité**

Parcelles concernées par la cessation d'activité :

- Parcelle 1 : **Magny-sur-Tille 21110 (000 , 0A , 0129)**

Rubriques des installations classées concernées par la cessation :

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Régime
2521	2521-2-b	Centrale d'enrobage	D
2517	2517-2	Station de transit de produits minéraux autres Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et	D
2515	2515-1-b	autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	D

Mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site

Evacuation des produits dangereux et gestion des déchets présents sur le site, en précisant le calendrier prévisionnel : **Aucune cuve de produits dangereux n'était enterrée. L'ensemble des équipements ont été évacués. A date, la parcelle est totalement exempte de matériaux.**

Interdictions ou limitations d'accès au site, en précisant le calendrier prévisionnel : **Le seul accès par véhicule au site a été interdit par la mise en place d'une barrière GBA. Une barrière végétale est présente le long des limites du site.**

Suppression des risques d'incendie et d'explosion, en précisant le calendrier prévisionnel : **Il ne subsiste sur le site aucune activité ou source potentielle pouvant être à l'origine d'un incendie ou d'une explosion.**

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux, en précisant le calendrier : **Le diagnostic de sol réalisé dans le cadre de la cessation d'activité n'a révélé aucune source de pollution concentrée, le schéma conceptuel élaboré à l'issue du diagnostic environnemental n'indique aucune voie de transfert pour un usage industriel. Le site est donc compatible avec un usage comparable à la dernière période d'exploitation. Aucune mesure de surveillance de l'environnement n'est nécessaire.**

Mesures de gestion ou restrictions d'usage temporaires, en précisant le calendrier : **Non concerné**

Mesures destinées à placer les terrains de l'installation dans un état permettant un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation : **Le site a été nettoyé, débarrassé et rendu propre. Le diagnostic de sol réalisé dans le cadre de la cessation d'activité**

n'a révélé aucune source de pollution concentrée, le schéma conceptuel élaboré à l'issue du diagnostic environnemental n'indique aucune voie de transfert pour un usage industriel. Le site est donc compatible avec un usage comparable à la dernière période d'exploitation.

Autres mesures prises ou prévues pour supprimer les dangers et inconvénients pour les terrains voisins non concernés par la cessation d'activité : **Non concerné.**

Une attestation de mise en sécurité pour cette cessation d'activité est-elle disponible ? **Oui**

Engagement du déclarant

Je confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme

